



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Sports et de la Vie
Associative
DFCPAJI_D2026_0147

Salle Rita Gérard

Mise à disposition ponctuelle
au profit de l'Association
Lis au nom de ton Seigneur

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°9 du 15 décembre 2025 relative à la tarification des salles communales ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat et, notamment, les articles 1, 2 et 19 ;

Considérant la démarche de l'association « Lis au nom de ton Seigneur » qui a souhaité bénéficier d'un local municipal pour célébrer la fête de l'Aid el Adha 2026 qui aura lieu le mercredi 27 mai 2026,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'association Lis au nom de ton Seigneur dont le siège est situé au 59, rue du Clinquet à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition ponctuelle de la salle Rita Gérard sise 24, rue de Linselles à Tourcoing (59200), le mercredi 27 mai 2026 de 7h00 à 12h00 moyennant une redevance de 182 € (cent quatre-vingt-deux euros).

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 JUIN 2026**

Le Maire,
Doriane BECUE



Accusé Réception en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **12 JUIN 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0147

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/06/2026

Objet : Convention de mise à disposition de la salle Rita Gårdard au profit de l'association "Lis au nom de ton Seigneur"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 11/06/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2026_0147 = D_cision convention de mise _ disposition de la salle Rita G_gard au profit de l_association Lis au nom de

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260611-DAJI_D2026_0147-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/06/2026

